

Action de formation du guide régional

Ce qu'il faut retenir

L'offre de formations interentreprises du FAFSEA est conçue chaque année avec des professionnels employeurs et salariés dans le cadre des Commissions paritaires régionales. Leur objectif est de répondre au mieux aux besoins des entreprises en terme de compétences.

Le guide régional

- Les formations interentreprises sont répertoriées, chaque année, dans les guides régionaux qui sont envoyés aux entreprises employeurs de main-d'œuvre et aux salariés.
- L'intégralité de l'offre de formations interentreprises est également accessible sur le site Internet du FAFSEA : www.fafsea.com.

Publics concernés

A l'initiative de l'employeur, les formations interentreprises peuvent être suivies par tous les salariés quelles que soient la nature de leur contrat de travail (sauf les salariés en contrat d'apprentissage) et leur ancienneté dans l'entreprise.

Conditions d'accès

- L'entreprise a une activité qui relève du champ de compétences du FAFSEA et acquitte sa contribution "Plan de formation" par le biais des prélèvements MSA ou directement auprès du FAFSEA, lors de l'appel de cotisation.
- L'employeur maintient le salaire du stagiaire pour les heures de formation réalisées pendant le temps de travail et/ou lui verse une allocation de formation pour les heures de formation effectuées hors temps de travail.

Prise en charge

- Les coûts pédagogiques sont réglés directement par le FAFSEA à l'organisme de formation dispensateur.
- Lorsque la formation est réalisée pendant le temps de travail, le FAFSEA rembourse la rémunération à l'employeur, dans la limite de 110% du SMIC non chargé par heure de formation suivie (sauf les salariés en contrat aidé).

Démarche à entreprendre

Il suffit de compléter le bulletin d'inscription situé à la fin du guide ou disponible sur le site internet du FAFSEA, puis de l'envoyer au centre de formation dispensateur, au plus tard 10 jours avant la date de début du stage. Si vous souhaitez davantage d'information sur une formation, vous pouvez contacter directement le centre.



Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter votre délégation régionale du Fafsea. Toutes nos coordonnées sont disponibles sur www.fafsea.com